



Dissolution d'une copropriété

Par **MARSON**, le **26/01/2016** à **11:33**

Bonjour,rnrnNous sommes 3 propriétaires, souvent en désaccord... Est-il possible de dissoudre une copropriété sachant que nous avons tous un appartement, un jardin et des espaces communs ?rnQuel serait le coût approximatif et les démarches à mener ?rnrnMerci

Par **Lag0**, le **26/01/2016** à **13:25**

Bonjour,rnPour dissoudre une copropriété, le minimum est de pouvoir séparer totalement la possession de chaque copropriétaire, donc qu'il n'y ait aucune partie commune. Est-ce bien votre cas ?rnComme vous parlez d'appartements, je comprends qu'il s'agit d'un immeuble. Il n'est jamais possible de dissoudre une copropriété faite d'un immeuble puisque au moins le terrain, les murs extérieurs et le toit sont partie commune. Du moins, le seul cas où c'est possible, c'est lorsque la même personne achète tous les lots de copropriété.

Par **MARSON**, le **26/01/2016** à **14:09**

il s'agit d'une maison divisée en appartements avec terrasse et jardin en restanque... Une modification du règlement intérieur sera peut être un bon compromis.